

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 145 (2024)
Heft: 3

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ordre du jour et programme de l'assemblée des délégués

Samedi 23 mars 2024, 9h - 11h45, Savièse (VS)

Ordre du jour

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 148^e assemblée des délégués SAR
2. Nomination des scrutateurs
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 mars 2023 (voir RSA juin 2023, pp. 200-212)
4. Rapport du président
5. Rapports des dicastères publiés dans la RSA de mars 2024
6. Finances :
 - Comptes 2023
 - Rapport des vérificateurs
 - Budget 2024
 - Désignation des sections vérificatrices des comptes 2024
7. Comité :
 - Réélections
 - Nomination
8. Honorariat
9. Remise du prix Bertrand 2024
10. Vétérans : 60 ans de sociétariat
11. Remerciements
12. Parole aux invités
13. Confirmation de l'assemblée 2025 (GE : 22.03.2025) et organisation 2026 (21.03.2026)
14. Divers

Vuippens, le 31 janvier 2024.

Programme

- | | |
|-------------|--|
| dès 8h00 | Accueil des délégué(e)s et des invité(e)s |
| 9h00-11h45 | Assemblée des délégué(e)s |
| 12h00-13h00 | Apéritif |
| 13h00-14h30 | Repas |
| 14h30-15h30 | Conférence : Avis de droit
« Statut de l'apiculteur et régime de construction relatif aux ruchers » |
| 15h30-16h00 | Questions |
| 16h00 | Fin |

Organisation : Fédération d'Apiculture du Valais Romand



Thierry Largey, Prof. Uni. Lausanne, Dr. en droit, Licencié en Biologie

Rapports et comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2023



Rapport sur les comptes 2023

Henri Erard

Membre du comité SAR,
chargé du secrétariat et des finances

Les comptes 2023 bouclent avec un déficit de 101'325.66 fr. Le budget prévoyait un déficit de 50'055 fr. Les principales modifications par rapport aux comptes 2022 (bénéficiaires) sont les suivantes en chiffres arrondis :

- Comité central, + 15'000 fr., séances plus nombreuses.
- Personnel administratif, + 12'000 fr., augmentation du temps de travail et heures supplémentaires du 1^{er} semestre.
- Charges sociales, + 7'000 fr., rattrapage 2022.
- Vétérans, + 5'000 fr., achat de lève-cadres et de couteaux, amortissements.
- Matériel, + 2'000 fr., achat de couteaux.
- Mise en ligne de la Revue suisse d'apiculture, +7'000 fr.
- Vente de timbres, - 3'000 fr., pas de promotion des timbres le 2^e semestre en raison du changement de tarif postal en 2024.
- Livres et classeurs de formation, + 5'000 fr., achat de 500 classeurs.
- Décomptes de vulgarisation, + 27'000 fr. prise en compte d'un cours 2022 en 2023, séances de formation à la lutte contre le frelon asiatique.
- Formation des cadres, + 14'000 fr. Nombre de cours plus élevé.
- Commission d'élevage, déficit de 16'000 fr.

Les postes stables qui n'ont pas d'influence sur le résultat sont les cotisations, le contrôle du miel, les cotisations à apisuisse et apiservice, la revue et le cours sur les abeilles sauvages.

3'814 apiculteurs ont payé une cotisation ordinaire (2022 : 3'852). 109 membres partenaires ont adhéré à cette solution (2022 : 117).

La mise en place du portail informatique de gestion des membres se déroule sur 2023 (11'092.85 fr.) et sur 2024 (solde du contrat de 21'000 fr.). Il est probable que des compléments seront apportés pour répondre aux différents besoins.

La mise en ligne de la revue est effective depuis 2024. Les coûts annuels de cette prestation sont estimés à 2'000 fr. par an à partir de 2024. Les changements de la revue (format, graphisme et poids) auront pour conséquence une augmentation des coûts estimée à 10'000 fr. par an dès 2024. Le comité se félicite de ce lien direct par la revue avec tous les apiculteurs affiliés. La revue constitue le principal centre de coûts pour la SAR.

Le comité central souhaite modifier et simplifier son organisation. Encore au stade de la réflexion sur certains objectifs, la nécessaire professionnalisation de l'administration de la SAR est néanmoins en route. Le financement doit encore être mis en place.

Je remercie l'ensemble des caissiers des fédérations et sections pour leur aimable collaboration et les membres du comité pour leur aide à la gestion de cet outil fondamental qu'est la comptabilité de la SAR.

Pour les futures questions éventuelles en assemblée des délégués, la réponse sera meilleure si la question nous est posée à l'avance.

L'assemblée sera informée par le comité des conséquences du déficit, donc de l'analyse de la situation financière de la SAR, ainsi que des pistes à suivre.

Bilan

	31.12.22	31.12.23
	CHF	CHF
Actif		
Circulants		
Liquidités	405 464,92	392 913,77
Epargne, fonds	244 199,95	154 699,60
Actifs transitoires	13 637,40	123 252,55
Stock matériel, labels, médailles, livres	34 769,30	22 001,00
Immobilisés		
Bibliothèque	1,00	1,00
Titres	1 000,00	1 000,00
Total de l'actif	699 072,57	693 867,92

Passif		
Fonds étrangers		
Passifs transitoires	33 488,85	124 089,77
Provisions	55 554,95	64 976,20
Fonds propres		
Fonds pour la promotion du miel de qualité	59 510,12	49 048,01
Fonds Aide à l'apiculture	14 457,35	14 332,25
Fonds Assurances vol et déprédation	162 485,00	169 418,00
Fonds du Prix Bertrand	15 231,20	15 143,20
Fonds Outils pédagogiques	12 816,90	12 255,90
Fonds biodiversité et climat		402,05
Capital	328 908,11	345 528,20
Résultat 2023 (perte)	16 620,09	-101 325,66
Total du passif	699 072,57	693 867,92

Détail des provisions :		
Impression cours de base	2 440,60	2 440,60
Nouveau site internet	2 277,00	0,00
Digitalisation de la revue	15 000,00	15 000,00
Solde subvention vulgarisation	11 837,35	0,00
Analyses tests sécurité CE-SAR	24 000,00	24 000,00
Cours sur les abeilles sauvages		23 535,60
	55 554,95	64 976,20

Comptes d'exploitation (en francs)

	Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023		Budget 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Organes								
Assemblée des délégués	5 628,10		5 800		6 183,45		6 000	
Comité central, séances, indemnités et frais	40 642,40		40 000		55 220,56		45 000	
Frais refacturés								
Administration								
Personnel administratif	34 502,20		40 700		48 490,50		41 000	
Charges sociales	6 302,45		8 000		13 888,64		10 000	
Frais administratifs, bancaires et postaux	1 995,19		2 000		1 454,11		1 500	
Impôts et taxes	815,45		200		288,25		300	
Assurances	2 654,65		2 570		2 873,05		2 800	
Intérêts		43,73		40		744,70		500
Assurance vols et déprédations								
Primes					3 814,00		3 850	
Surprimes		5 744,00		5 600		5 390,00		2 500
Intérêts						129,00		50
Indemnités	3 200,00		6 000		2 400,00		4 000	
Attribution au fonds					6 933,00		2 400	
Cotisations des membres								
		206 276,00		206 000		202 078,00		202 000
Cotisations à charge								
apisuisse	9 395,00		10 000		9 395,00		10 000	
apiservice	28 185,00		28 000		28 185,00		28 000	
AGORA	550,00		550		550,00		550	
Participations uniques et événements								
Prélèvement sur provision	-5 000,00							
Centre de compétences Entremont			2 500		2 500,00			
Honorariat								
Vétérans	223,85		2 500		5 550,99		300	
Prix Bertrand	100,00		100		100,00		100	
Intérêts						12,00		10
Prélèvement sur fonds Prix Bertrand						88,00		90

Matériel publicitaire								
Matériel	931,25	917,40	1 000		2 552,49	186,50	1 000	
Amortissements	1 802,65				2 354,30			

Informatique								
Dépenses courantes	1 122,10		3 000		1 162,75		5 000	
Site abeilles.ch	7 723,00		5 000					
Prélèvement sur provision	-7 723,00		-2 200					
Gestion des membres			31 000		11 092,85		25 000	
Recettes						500,00		100

Revue								
Rédaction	18 077,80		20 000		20 857,35		21 000	
Composition et impression	68 083,55		68 000		66 983,30		70 000	
Distribution	17 833,40		17 000		17 995,95		25 000	
Digitalisation	0,00				7 323,85		2 000	
Abonnements individuels		6 811,91		6 800		6 237,50		7 000
Annonces		19 057,50		20 000		26 416,25		25 000

Autres publications								
Agenda	4 726,44		5 000		4 739,59		5 000	
Annonces de l'agenda		1 790,00		1 500		2 760,00		1 300
Outils pédagogiques (timbres)	3 071,15	5 104,00	3 000	5 000	2 296,20	1 735,20	3 000	4 000
Prélèvement sur le fonds des outils p.						561,00		
Livres et classeurs de formation	8 903,00	23 989,50	6 500	22 000	14 488,20	20 015,51	1 000	20 000
Bibliothèque	185,35		400		125,10		200	
Prélèvement sur le fonds d'aide						125,10		200

Contrôle du miel								
Matériel et amortissements	8 364,00		3 000		9 110,35		2 000	
Contrôleurs d'exploitation	14 937,40	19 666,90	15 000	20 000	17 751,16	17 984,40	15 000	16 000
Labels d'Or, panneaux et envois	1 089,50	804,50	1 000	800	276,00	122,00	200	
Prélèvement sur fonds						9 031,11		1 200

Vulgarisation								
Décomptes de vulgarisation	48 911,73		50 000		76 227,25		65 000	
Formation des cadres	1 588,00		10 000		16 516,20		12 000	
Formation de base CE	4 765,70							
Conférence	100,00				360,00			
Concours des ruchers	297,00		3 000		4 502,50		4 500	
Subvention fédérale		67 064,40		67 000		58 760,00		58 760
Participation des fédérations						12 961,53		12 000
Prélèvement sur provision	-567,65					11 837,35		

Elevage								
Charges CE-SAR	85 710,36		99 295		106 180,70		90 000	
Produits CE-SAR		91 823,00		92 920		89 705,15		90 000
Séances CE-SAR	4 939,80		5 000		5 376,00		5 000	
Indemnités	3 510,00		3 500		3 510,00		3 500	
Station de fécondation Bonatchiesse	1 300,00		1 300		1 300,00		1 300	
Recettes diverses		79,82				4 574,68		
Cours sur les abeilles sauvages								
Charges					2 797,40		20 000	
Produits						26 333,00		5 000
Attribution ou prélèvement provision					23 535,60			15 000
Total des charges et produits	428 876,82	449 172,66	497 715	447 660	603 427,64	502 101,98	528 650	464 560
Résultat d'exploitation	20 295,84 bénéfice			50 055 déficit		101 325,66 déficit		64 090 déficit

Attributions et prélèvements aux fonds

Fonds de l'assurance vols, déprédations et intoxications		
Etat au 01.01.2023		162 485,00
Produits	Intérêts	129,00
	Primes de base	3 814,00
	Surprimes	5 390,00
Charges	Indemnités	2 400,00
Attribution 2023		6 933,00
Etat au 31.12.2023		169 418,00
Fonds du Prix Bertrand		
Etat au 01.01.2023		15 231,20
Produits	Intérêts	12,00
	Attribution du prix	100,00
Charges		
Prélèvement 2023		-88,00
Etat au 31.12.2023		15 143,20
Fonds pour la promotion du miel de qualité		
Etat au 01.01.2023		59 510,12
Produits		18 106,40
Charges		27 137,51
Prélèvements 2023		-10 462,11
Etat au 31.12.2023		49 048,01
Fonds d'aide à l'apiculture		
Etat au 01.01.2023		14 457,35
Prélèvement 2023, frais de la bibliothèque		125,10
Etat au 31.12.2023		14 332,25
Fonds des outils pédagogiques		
Etat au 01.01.2023		12 816,90
Produits	Recettes outils pédagogiques	1 735,20
	Charges outils pédagogiques	2 296,20
Charges		
Prélèvement 2023		561,00
Etat au 31.12.2023		12 255,90
Fonds biodiversité et climat		
Etat au 01.01.2023		—
Produits		1 431,00
Charges		1 028,95
Etat au 31.12.2023		402,05



Rapport sur l'élevage et les vétérans

Céline Jurik

Membre du comité et responsable de l'élevage et des vétérans

Chères apicultrices, chers apiculteurs,
L'année 2023 aura été une année favorable pour l'élevage et les fécondations. Nous avons enregistré 6640 jeunes reines Carnica menées en station A pour leur fécondation. 120 ruches à mâles ont été déployées à cette fin. Une augmentation de 2.- a été appliquée sur le prix aux ruchettes en station. Cette mesure a été adoptée en prévision de la réduction du montant des subventions liée à la révision de l'Ordonnance sur l'Élevage.

Comme chaque année, des tests de performances des colonies ont été menés à l'aveugle dans les ruchers de testage romands en vue d'identifier les meilleures souches pour approvisionner en mâles nos stations. Au total, 118 ruches ont terminé le rucher de testage 2023 et 182 reines ont été fournies pour la mise en place du testage 2024. Il s'agit d'un travail considérable et précieux.

En ce qui concerne la sécurité des stations, il n'a pas été réalisé d'analyses ADN en 2023. Une reprise des tests est prévue en 2024.

Enfin, les cours de formation pour les nouveaux moniteurs éleveurs ont accueilli 18 candidats à l'automne.

Nous profitons de l'occasion pour une fois encore relever la rigueur et l'intensité du travail fourni par les moniteurs éleveurs et les testeurs. C'est cet investissement qui permet de fournir à nos reines l'accès à des fécondations de qualité.

Au niveau des vétérans, nous avons eu le plaisir de récompenser la fidélité de 57 membres, parmi lesquels 26 membres entrés à la SAR en 1998, 29 jubilaires de l'année 1983 et 2 membres entrés à la SAR en 1963 ! Merci à toutes et tous pour votre engagement.

Comptes de la commission d'élevage SAR

Pour la CE SAR, Brigitte Arnold

Caissière

	2022	2023
Solde au 31.12:	80 774.55 fr.	52 654.00 fr.
Passif transitoire (tests sécurité):	24 000.00 fr.	24 000.00 fr.
Actif transitoire (franc participatif)		11 645.00 fr.
Résultat:	8 691.65 fr.	-16 475.55 fr.
Revenus:		
- Mesures morphologiques	6 320.00 fr.	7 320.00 fr.
- Cotisations pour frais administratifs	550.00 fr.	650.00 fr.
- Franc participatif	412.00 fr.	2 145.00 fr.
- Franc participatif (à recevoir)		11 645.00 fr.
- Indemnités OFAG	64 420.99 fr.	65 945.15 fr.
- Analyses ADN individuelles	0.00 fr.	0.00 fr.
- Soutien aux tests de sécurités stations	10 000.00 fr.	2 000.00 fr.
- Extourne trop perçu compte bancaire	40.00 fr.	0.00 fr.
- Vente reines zone protection stations	80.00 fr.	0.00 fr.
- Arrondi	0.01 fr.	
Total	91 823.00 fr.	89 705.15 fr.
Charges:		
- Mesures morphologiques	6 806.00 fr.	10 121.20 fr.
- Testages (Versement pour indemnités TT, achat reines TT, frais coordinations, mesures morphologiques, ...)	30 214.90 fr.	58 956.00 fr.
- Versement stations fécondations (ruches à mâle)	31 400.00 fr.	30 000.00 fr.
- Analyses ADN	345.00 fr.	0.00 fr.
- Analyses ADN test sécurité stations, 1 ^{ère} partie	2 400.00 fr.	0.00 fr.
- Analyses ADN test sécurité stations, 2 ^e partie	10 800.00 fr.	0.00 fr.
- Séances CE SAR, journée romande ME	430.70 fr.	476.10 fr.
- Bureau, frais bancaires, ...	734.75 fr.	127.40 fr.
- Divers (achat microscope pour mesures morphologiques)	00.00 fr.	6 500.00 fr.
Total	83 131.35 fr.	106 180.70 fr.

Résultat au 31.12.2023: perte de 16 475.55 fr.. Cette perte s'explique ainsi :

- Concernant les tests de sécurité en station, en 2023, les résultats obtenus n'ont pas satisfait la CE et les tests ont donc été suspendus. Le laboratoire mandaté a été invité à améliorer sa méthode d'analyses des résultats PCR. De ce fait, les différents groupements n'ont pas été sollicités pour de nouveaux versements destinés à les soutenir.
- Le microscope utilisé depuis une quarantaine d'années pour les mesures morphologiques n'était plus suffisamment performant. La CE a acheté un nouvel appareil qui permet de faciliter le travail des personnes le réalisant et de limiter les erreurs de retranscription (caméra donc image sur écran, données saisies directement sur ordinateur, d'où extraction possible ensuite dans Excel).
- Pour la première fois, les reines fournies pour le testage de l'année suivante et les reines arrivées en bout de testage ont été payées la même année, sans attendre le versement des subventions OFAG.
- Votre caissière a envoyé trop tardivement les factures concernant le franc participatif aux différents groupements concernés. Un solde de 11 645.00 fr. reste donc à encaisser (transitoire).



Rapport sur la vulgarisation

Benoît Droz

Membre du comité, responsable vulgarisation, assurance vol, déprédations et intoxications

Les formations suivies et dispensées ont repris leur rythme de croisière après les années Covid qui avaient fortement réduit les diverses activités dans les sociétés locales. Aussi, la propagation rapide du frelon asiatique a nécessité une mobilisation importante dans certains cantons qui étaient face à une menace nouvelle avec des moyens dérisoires. Il a fallu former et informer les apiculteurs rapidement. Et en l'absence de financement coordonné au niveau Suisse, la SAR a décidé de supporter financièrement les cours suivis et dispensés par les personnes de référence en 2023. Les frais engendrés par ces activités de formation sont donc revenus aux niveaux d'avant pandémie, voire plus en raison des dépenses liées au frelon, ce qui implique que les comptes de la vulgarisation retrouvent les chiffres rouges après trois années sans déficit.

De nombreuses personnes sont engagées dans les différentes tâches de formation et réalisent un travail énorme et indispensable pour transmettre leurs connaissances. Elles permettent ainsi aux apicultrices et apiculteurs de se former, de rester informés sur les nouveautés et d'améliorer leur pratique apicole. Même si les montants engendrés par la vulgarisation peuvent sembler importants, ils ne reflètent pas l'étendue du travail réalisé en grande partie bénévolement par de nombreuses personnes. Merci !

Subventions – Participation de la SAR et des fédérations/sociétés cantonales

Le travail de vulgarisation est soutenu par la confédération (OFAG) via une subvention à apiculture, qui la répartit aux trois associations régionales selon leur nombre de membres. Le reste du budget (c.-à-d. le déficit) de la vulgarisation est pris en charge pour 2/3 par la SAR et 1/3 par les fédérations et sociétés cantonales.

Le montant des subventions 2023 reçues de l'OFAG se monte à 58'760.00 CHF. Le coût total du compte vulgarisation s'élevant à 109'481.95 CHF. Après déduction du solde de 2022 d'un montant de 11'837.35 CHF, le déficit du compte vulgarisation est de 38.884.60 CHF. Celui-ci est assumé pour 25'923.07 CHF par la SAR et 12'961.53 CHF par les fédérations/sociétés cantonales.

Formations

La formation continue pour les cadres apicoles SAR a eu lieu le samedi 4 mars 2023 à Grange-neuve (FR). Ils ont pu y suivre différentes présentations leur permettant de compléter leurs connaissances dans leurs domaines respectifs.

La formation de base pour les futurs(es) conseillers et conseillères apicoles ainsi que monitrices-éleveuses et moniteurs-éleveurs a débuté en automne 2023 et se déroule sur 6 samedis jusqu'au printemps 2024. Au total 30 personnes motivées de toute la Suisse romande suivent la formation de conseiller et 18 celle de moniteur-éleveur.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison apicole 2024.

Bilan financier de la vulgarisation 2023

	Charges	Produits
Décomptes de vulgarisation des fédérations	76 227,25	
Formation continue des cadres apicoles	5 227,80	
Formation des contrôleurs d'exploitation	11 288,40	
Concours des ruchers	4 502,50	
Indemnités 2023 (revue partiel, conseils aux débutants, élevage, vulgarisation)	11 876,00	
Conférences	360,00	
Financement OFAG 2023		58 760,00
Solde vulgarisation 2021		11 837,35
Totaux	109 481,95	70 597,35
Excédent de charges		38 884,60
Part de l'excédent à charge de la SAR (2/3)	25 923,07	
Part de l'excédent à charge des fédérations cantonales (1/3)	12 961,53	

Rapport de l'assurance vol, déprédations et intoxications

En 2023, ce sont 3 apiculteurs qui ont annoncé 8 ruches sinistrées. Le montant total des indemnités s'élève à CHF 2'400.00.

En 2023, le nouveau règlement est entré en vigueur. L'assurance couvre maintenant également les cas d'intoxications d'abeilles, à condition que celle-ci soit prouvée par une analyse du Service sanitaire apicole (SSA) et que le coupable n'est pas identifié. Les tarifs des indemnités ont également été revus à la hausse afin de mieux correspondre à la valeur actuelle des colonies. Pour 2024, le montant de la surprime a été divisé par deux et est donc actuellement de 2 CHF par tranche de 20 colonies au-delà de 10 colonies.

Vous pouvez consulter le règlement sur notre site internet www.abeilles.ch, rubrique Téléchargements & Liens, puis Statuts/règlements/

formulaire. Vous y trouverez également le formulaire à remplir en cas de vol avec les tarifs appliqués.

Je vous rends attentifs à bien mettre à jour le nombre de ruches de votre exploitation lors du règlement des cotisations (montant de la surprime), mais également en cours d'année en cas de forte variation. Si seule une partie du cheptel est annoncée, les indemnités seront fortement réduites.

Enfin, lors d'un sinistre, il est important de porter plainte immédiatement et d'annoncer le vol à administration@abeilles.ch à l'aide du formulaire. Il peut également être utile de prendre des photos du lieu et du matériel endommagé.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année apicole.

Règlement et formulaire



www.abeilles.ch/telechargements/informations-juridiques-et-formulaires/



Rapport du label d'or apisuisse

Mélanie Baudet

Membre du comité et responsable SAR pour le label d'or

L'année 2023 va certainement marquer un tournant pour notre apiculture. Même si ce rapport parle de miel et de label, l'arrivée du frelon asiatique et sa rapide prolifération va certainement affecter nos futures productions de miel. Nous allons devoir redoubler de vigilance et d'ingéniosité pour protéger nos chères petites abeilles.

Concernant la production de miel, l'année a été marquée par un printemps relativement froid et humide qui a empêché les butineuses d'effectuer leur travail. Puis le mois de juin a vu un grand nombre de floraisons et de miellées et permis de belles récoltes. Avec l'arrivée de la sécheresse, le nectar s'est rapidement arrêté de couler et les hausses ont cessé de se remplir. Selon les régions, la miellée de sapin est arrivée en août et certains apiculteurs ont pu encore mettre des cadres à bâtir (trop) tard dans la saison.

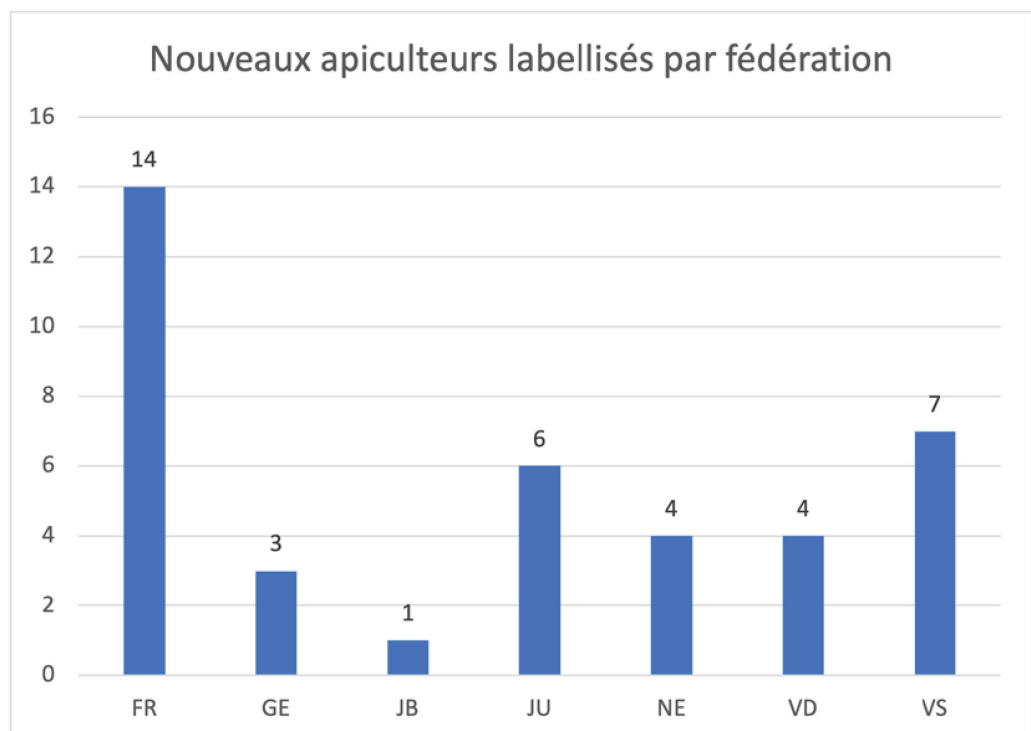
Labellisations

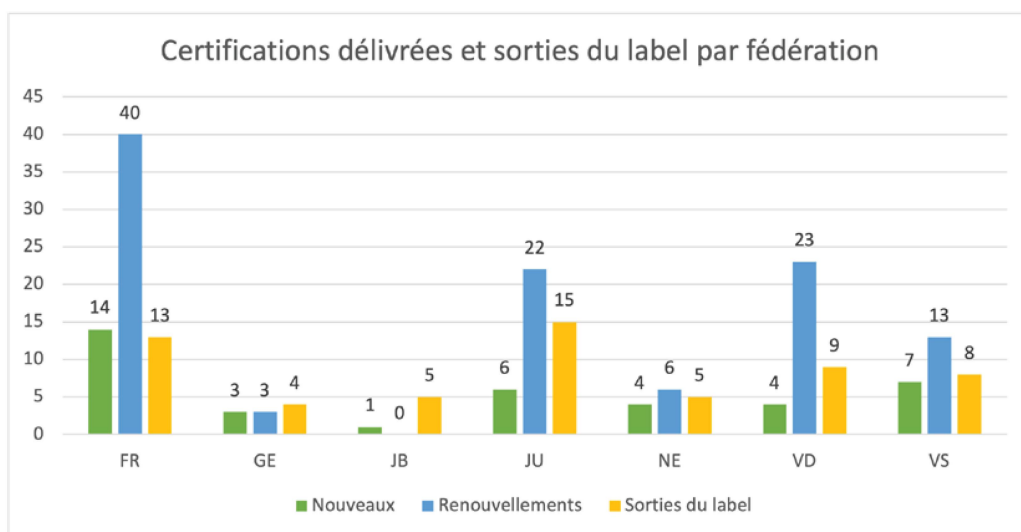
Cette année 39 nouveaux apiculteurs ont adhéré au label d'or apisuisse, répartis dans les fédérations selon le graphique ci-dessous.

Je remercie toutes les contrôleuses et tous les contrôleurs d'exploitation pour la Suisse romande pour le travail effectué durant cette année 2023.

Au cours de cette année apicole, nous avons délivré 146 certificats pour le label d'or et 59 apiculteurs/apicultrices n'ont pas renouvelé leur contrôle, pour diverses raisons. Je remercie notre assistante administrative pour son aide.

La liste des apiculteurs/apicultrices labellisés a été mise à jour dans le courant de décembre, et comprend les apiculteurs labellisés entre 2020 et 2023. Les apiculteurs/apicultrices labellisés des années antérieures qui n'ont pas renouvelé le contrôle de leur exploitation ont été retirés de





la liste, le contrôle d'exploitation n'étant valable que 4 ans.

En décembre 2023, la SAR comptabilisait 389 apiculteurs/apicultrices labellisés pour ses 3966 membres. Pour rappel et afin de répondre au contrat de l'aide financière liée à la vulgarisation, la SAR devrait avoir 20 % d'apiculteurs adhérant au label d'or apisuisse !

Quantité de miels labellisés et labels vendus

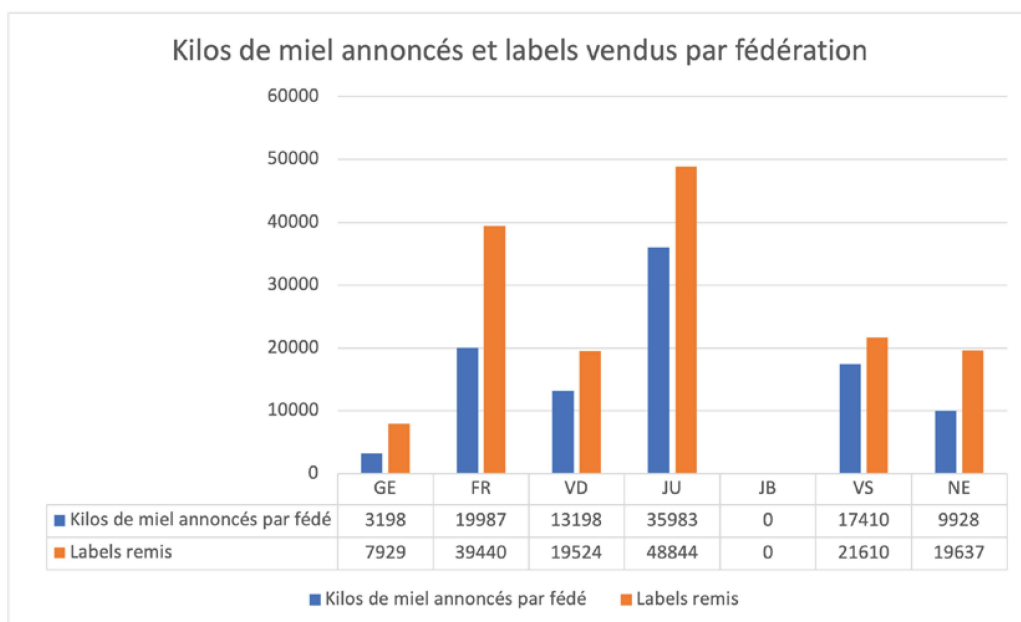
L'année 2023 a été une année moyenne et comme d'habitude cela se ressent dans les annonces de miel.

En 2023, au niveau du label d'or en Suisse romande, j'ai le plaisir de dire que 99'704 kg ont été annoncés, pour une mise en place de 156'984 la-

bels. Pour comparaison, en 2022 nous comptabilisions 118'479 kg pour 198'392 labels.

Analyses de miels

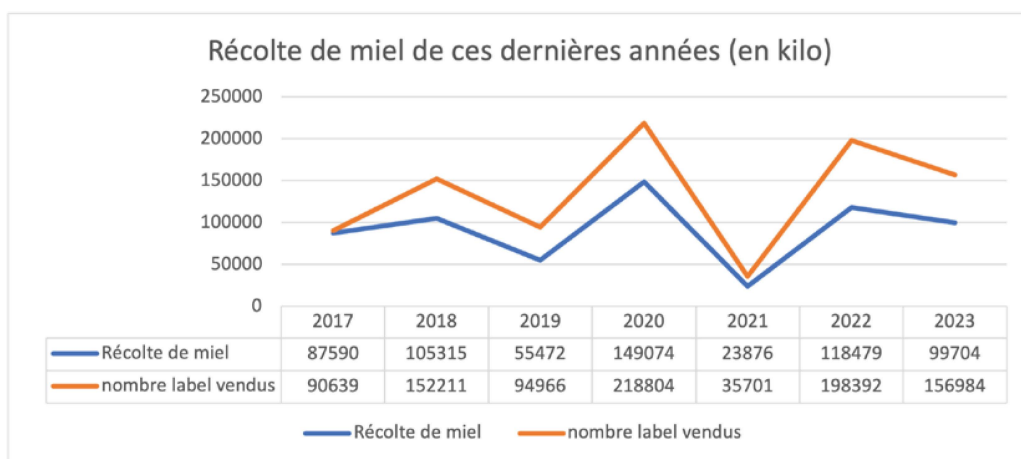
Cette année, la SAR à travers la commission du miel a demandé à apisuisse d'augmenter le nombre d'échantillons analysés, ainsi 20 pots de miel ont pu être envoyés à Agroscope Liebefeld pour un contrôle standard. Tous les échantillons étaient conformes et corrects. La majorité des teneurs en HMF étaient en dessous de la valeur mesurable et un seul échantillon était à 10,4 mg/kg, pour rappel la teneur limite pour le miel labellisé est de 15 mg/kg. Les taux d'humidité étaient également tous conformes et se situaient entre 14 et 18,5 %. Merci à tous



Pour plus d'information sur le miel



<https://abeilles.ch/apiculture/la-qualite-du-miel/>



les apiculteurs qui ont cédé un pot de miel pour ces analyses.

Formation continue et fusion avec les labels régionaux

La formation continue a pu avoir lieu en mars à Grangeneuve. Nous avons passé en revue le nouveau règlement du miel. Ce dernier a permis de faire un grand pas vers la collaboration avec les labels régionaux. En effet le label d'or se décline désormais en trois couleurs et peut être adapté selon les besoins.

Il semblait important que le label de qualité apisuisse puisse s'allier avec les labels qui représentent la régionalité des produits.

Le premier canton romand à se lancer dans l'aventure est le canton de Fribourg. Grâce à l'étroite collaboration de Terroir Fribourg, du comité de la Fédération fribourgeoise (FFA), de l'organisme intercantonal de certification (OIC) et des contrôleurs et des contrôleuses d'exploitation du canton, nous avons pu mettre sur pied un label commun au design qui allie les deux visuels.

Désormais plusieurs cantons romands ont manifesté leur intérêt pour suivre le même chemin que les Fribourgeois, les travaux sont en bonne

voie et j'espère bientôt avoir le plaisir de vous présenter les nouveaux designs au travers d'un article dans la revue.

Le label d'or et ses coûts pour 2023

Pour rappel, les coûts relatifs à l'obtention du label d'or sont les suivants :

- Le contrôle d'exploitation, effectué tous les 4 ans, revient à 40 CHF
- L'annonce pour un contrôle du miel auprès d'un contrôleur d'exploitation s'élève à 3 CHF par lot.
- Une taxe de 10 cts par kilo de miel déclarés est prélevée.
- Un maximum de 4 labels par kilo de miel déclaré sont remis gratuitement.

Service pour les apiculteurs et apicultrices labellisés

Les apiculteurs/apicultrices qui participent au programme du label d'or apisuisse bénéficient d'un service gratuit de mise en ligne de leur profil personnel.

Le nouveau site internet vous permet, je l'espère, de trouver toutes les informations et les documents dont vous avez besoin.

Renouvellement des certificats de 2020

Le contrôle d'exploitation étant valable 4 ans, les apiculteurs/apicultrices labellisés en 2020 doivent contacter le ou la responsable du label d'or de leur région. Pour rappel, une lettre leur aura été envoyée.

Les contrôleurs/contrôleuses d'exploitation sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller. Vous trouverez également toutes les informations sur le site internet www.abeilles.ch ou dans l'agenda apicole de 2024.

Je vous souhaite plein de succès pour cette nouvelle année apicole.



Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2023

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes 2023 arrêtés au 31 décembre 2023. Il ressort de notre contrôle que :

- la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- les positions du bilan (actifs et passifs) au 31 décembre 2023 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.

Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 25 mars 2023 d'approuver le bilan et le compte d'exploitation qui présente un déficit d'exploitation de Fr. 101'325.66 et de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

Yverdon, le 25 janvier 2024.

Pour les sections vérificatrices :

Montagnes neuchâteloises :

Michel Mamin excusé

Morges : **Signé Eric Borremans**

Moudon : **Signé Ernest Jossi**

Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 4 décembre 2023

Pour le comité, **Henri Erard**
Membre du comité SAR,
chargé du secrétariat et des finances



La séance a lieu en visioconférence.
Tous présents.

Le comité central :

- Débat du projet de subvention de l'Office fédéral de l'environnement en faveur de la formation pour spécialistes frelon asiatique, via le cercle exotique et de diverses propositions, toujours concernant la lutte contre le frelon asiatique ;
- Prend connaissance de l'état du projet de gestion informatisée du fichier des membres ;
- Débat des propositions concernant les membres d'honneur et l'attribution du Prix Bertrand ;
- Prépare l'OJ provisoire de l'assemblée des délégués du 23 mars à Savièse ;
- Débat du contenu de la revue et adopte le nouveau format ;
- Attribue la responsabilité de la rubrique « Conseil aux débutants » de la revue à Céline Jurik. Cette rubrique comprendra toujours une équipe de rédaction ;
- Prend connaissance d'un projet de révision des statuts de la Fédération valaisanne ;
- Traite de questions administratives : indexation des salaires, modification du plan comptable, rapports du contrôle du miel, publication d'annonces, envoi de revues, articles pour le shop, calendrier des activités, etc.